

Les sources du droit

1. L'école de la libre recherche scientifique a eu pour initiateur :
 a. Kelsen
 b. Gény
 c. Josserand
2. L'école de l'Exégèse avait pour vocation :
 a. de commenter et d'interpréter la loi en recherchant la volonté du législateur
 b. de dégager le droit positif à partir d'une analyse de l'ensemble des lois et de la jurisprudence
3. La doctrine du droit naturel a été définie par :
 a. saint Thomas d'Aquin
 b. Comte
 c. Grotius
 d. Hegel
4. Kelsen a écrit :
 a. *Le combat pour le droit*
 b. *La théorie pure du droit*
 c. *L'Esprit des lois*
5. Gény a préconisé une méthode :
 a. sociologique d'interprétation
 b. exégétique d'interprétation du droit

6. Le syllogisme judiciaire traduit :

- a. la méthode de rédaction de la règle de droit
- b. le raisonnement judiciaire

7. La séparation des cultes et de l'État a été affirmée en :

- a. 1789
- b. 1804
- c. 1905

8. Le Code civil a été rédigé par :

- a. Portalis
- b. Napoléon
- c. Cambacérès
- d. Tronchet
- e. Bigot de Préameneu
- f. Malleville

9. Le Code civil date de :

- a. 1958
- b. 1804
- c. 1806
- d. 1975

10. Le Code civil privilégie :

- a. les droits familiaux
- b. l'intérêt collectif
- c. les intérêts individuels

11. Le Code civil a consacré :

- a. le principe de la liberté contractuelle
- b. l'égalité entre époux
- c. l'égalité entre les enfants légitimes et naturels
- d. l'autorité parentale
- e. le caractère absolu du droit de propriété

12. Le droit objectif est :

- a. l'ensemble des règles de droit
- b. les lois votées par le Parlement
- c. uniquement les lois et la coutume
- d. uniquement les lois et les règlements

13. La loi est nécessairement :

- a. générale
- b. spéciale
- c. temporaire
- d. permanente

14. La Constitution dans ses articles 34 et 37 détermine les matières :

- a. réservées à la loi
- b. réservées au règlement

15. Les traités sont :

- a. supérieurs à la loi
- b. supérieurs aux règlements
- c. supérieurs à la Constitution
- d. supérieurs à la coutume

16. Quelle est la classification hiérarchique correcte des sources du droit ?

- a. traités, constitution, lois et règlements
- b. constitution, traités, lois et règlements

17. Tous les décrets et arrêtés sont des règles de droit.

- a. vrai
- b. faux

- 18. La décision de la chambre mixte de la Cour de cassation du 24 mai 1975 a :**
- a. écarté une loi française postérieure à un traité et contraire à celui-ci
 - b. appliqué la loi française
 - c. déclaré que seul le Conseil constitutionnel était compétent pour contrôler la conformité des lois aux traités
- 19. La coutume *praeter legem* est une coutume :**
- a. contraire à la loi
 - b. interprétant la loi
 - c. indépendante de la loi
- 20. Une coutume contraire à la loi :**
- a. abroge la loi
 - b. est inopérante
- 21. Un usage relève du pouvoir souverain des juges du fond.**
- a. vrai
 - b. faux
- 22. La loi est obligatoire :**
- a. après son vote
 - b. après sa promulgation
 - c. après sa publication au *Journal officiel*
- 23. Un arrêt de principe est :**
- a. un arrêt de règlement
 - b. un précédent
 - c. un arrêt isolé
 - d. aucune réponse n'est exacte

24. Les arrêts de règlements sont interdits en application de :

- a. l'article 2 du Code civil
- b. l'article 4 du Code civil
- c. l'article 5 du Code civil
- d. l'article 12 du Code de procédure civile

25. Le principe de l'autorité relative de la chose jugée implique :

- a. qu'une décision n'est valable qu'entre les parties au litige
- b. qu'elle ne peut produire aucun effet à l'égard des tiers
- c. qu'elle est opposable même aux tiers

26. Le principe de l'autorité relative de la chose jugée est contenu dans :

- a. l'article 4 du Code civil
- b. l'article 5 du Code civil
- c. l'article 1351 du Code civil
- d. l'article 1384 du Code civil

27. Un déni de justice est :

- a. un jugement rendu en équité
- b. une décision de refus de trancher un litige
- c. une décision par laquelle les juges ordonnent une mesure de conciliation